

**Délibération n°CA-2020-92**  
**Approbation des engagements en matière de dépenses d'investissement**  
**en attente du vote du budget primitif 2021**

**Membres élus ayant voix délibérative**

En exercice : 23      Date de convocation : 18 novembre 2020  
Présents : 22      Quorum fixé à 12 membres  
Votants : 22  
Procurations :

**Résultats du vote :**

Voix "pour" :   
Voix "contre" :   
Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF	X		
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT			

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT	X	

**Membres élus ayant voix consultative**

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Mickaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

**Membres de droit**

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône		X
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

**Étaient également présents**

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »
Mme Annie BRUNOL, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône

L'an deux mille vingt, le trente novembre à neuf heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Robert MORLOT, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue au Centre d'Intervention Principal de Vesoul, salle de formation "Jules Clerc".

---

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L1612-1,

Vu l'instruction codificatrice n°06-039-M61 du 13 juin 2006 applicable aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

---

Après avoir entendu les précisions données par le colonel **Fabrice TAILHARDAT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Avant que le budget primitif 2021 soit voté par le conseil d'administration, certaines procédures comptables réglementaires listées ci-dessous sont applicables de plein droit :

- pour les reports de crédits
- pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles de N-1

En effet, afin de ne pas interrompre l'activité du SDIS, il convient d'autoriser le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2020) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Les engagements et liquidations afférentes à cette autorisation seront repris dans le budget primitif de l'exercice 2021.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2020) (BP+DM+ transferts de crédits au sein d'un même chapitre) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2020	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2020)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	82 500,00	20 625,00
2111	Terrains nus	47 092,47	11 773,12
2121	Plantations d'arbres et arbustes	3 300,00	825,00
21311	Construction de bâtiments administratifs	146 000,00	36 500,00
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	197 700,00	49 425,00
21531	Réseau de transmission	30 000,00	7 500,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 411 000,00	352 750,00
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	440 422,00	110 105,50
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	3 000,00	750,00
21578	Autre matériel et outillage technique	46 778,00	11 694,50
2182	Matériel de transport	189 000,00	47 250,00

2183	Matériel informatique	55 200,00	13 800,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	41 000,00	10 250,00
231311	Bâtiments administratifs	142 000,00	35 500,00
2313125	Immobilisations en cours – Centres d'incendie et de secours	228 000,00	57 000,00

### Décision

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2020) (BP+DM+ transferts de crédits au sein d'un même chapitre) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2020	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2020)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	82 500,00	20 625,00
2111	Terrains nus	47 092,47	11 773,12
2121	Plantations d'arbres et arbustes	3 300,00	825,00
21311	Construction de bâtiments administratifs	146 000,00	36 500,00
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	197 700,00	49 425,00
21531	Réseau de transmission	30 000,00	7 500,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 411 000,00	352 750,00
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	440 422,00	110 105,50
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	3 000,00	750,00
21578	Autre matériel et outillage technique	46 778,00	11 694,50
2182	Matériel de transport	189 000,00	47 250,00
2183	Matériel informatique	55 200,00	13 800,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	41 000,00	10 250,00
231311	Bâtiments administratifs	142 000,00	35 500,00
2313125	Immobilisations en cours – Centres d'incendie et de secours	228 000,00	57 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20201130-CA-2020-92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2020

Affichage : 10/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

**Robert MORLOT**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 15.